



Nouvelle Gestion Environnement

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Association Nouvelle Gestion Environnement

Article 1 - Objet

Le présent règlement intérieur précise les règles de fonctionnement de l'association **Nouvelle Gestion Environnement**, conformément aux statuts de l'association loi 1901.

Article 2 - Adhésion

Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit :

1. Remplir un formulaire d'adhésion.
2. S'acquitter de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.
3. Accepter et respecter les statuts et le présent règlement intérieur.

Article 3 - Droits et Devoirs des Membres

Droits :

- Participer aux activités et projets de l'association.
- Assister aux Assemblées Générales et y exprimer son vote.
- Proposer des initiatives conformes aux valeurs de l'association.

Devoirs :

- Respecter les statuts et le règlement intérieur.
- Contribuer à la bonne image et aux objectifs de l'association.
- Respecter les autres membres et les bénéficiaires des actions.

Article 4 - Fonctionnement

L'association fonctionne sur la base du **bénévolat** et de la **solidarité**. Les actions menées concernent notamment :

- Collectes et redistributions de dons.
- Projets agricoles et environnementaux.
- Sensibilisation et formations.
- Organisation d'événements culturels et artistiques.
- Partenariats avec des personnalités et structures engagées.

Article 5 - Financement

Les ressources de l'association proviennent exclusivement :

- Des cotisations des membres.
- Des dons financiers et matériels de particuliers et d'entreprises.
- Des actions de collecte et partenariats.

Article 6 - Sanctions et Exclusions

Un membre peut être exclu pour motif grave, notamment :

- Comportement portant atteinte aux valeurs de l'association.
- Non-respect des règles établies.

La décision est prise par le Bureau après convocation de l'intéressé.

Article 7 - Modification du Règlement Intérieur

Toute modification du présent règlement devra être approuvée par l'Assemblée Générale.

Champigny sur Marne, le 01 Juin 2025.
Le Bureau de Nouvelle Gestion Environnement